

Bruxelles, le 12 mai 2023
(OR. en)

8888/23

ENFOCUSTOM 50
ENFOPOL 217
JAI 547
COSI 77

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8616/23
Objet:	Projet de résolution du Conseil sur la coopération douanière dans le domaine répressif et sa contribution à la sécurité intérieure de l'UE – Approbation

1. Afin de tenir compte de l'évolution de la situation dans le domaine de la sécurité intérieure au cours des dix dernières années, la présidence a décidé d'élaborer un projet de résolution du Conseil sur la coopération douanière dans le domaine répressif et sa contribution à la sécurité intérieure de l'UE.
2. Le projet de résolution du Conseil s'appuie sur la précédente résolution du 12 décembre 2011 (2012/C 5/01) et définit quatre objectifs principaux à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie sur la coopération douanière dans le domaine répressif et sa contribution à la sécurité intérieure de l'UE (document 8617/23): 1) renforcer la capacité des autorités douanières à lutter contre la criminalité transfrontière, 2) améliorer l'échange d'informations (y compris avec d'autres services répressifs), 3) renforcer la coopération transfrontière, y compris les opérations conjointes, et 4) améliorer le renseignement et l'analyse des risques ainsi que l'interopérabilité entre les systèmes d'information douaniers et JAI.

3. Le projet de résolution du Conseil a été examiné par le groupe "Application de la loi" (Douanes) le 10 janvier, le 8 mars et le 12 avril 2023 et, aucune observation de fond n'ayant été reçue lors de la consultation écrite qui a suivi, la résolution a été approuvée par le groupe.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le projet de résolution du Conseil sur la coopération douanière dans le domaine répressif et sa contribution à la sécurité intérieure de l'UE, dont le texte figure dans le document 8616/23.
-